

Les visages de la mémoire Souvenirs de temps difficiles



Le projet « Les visages de la mémoire » lève le voile sur un important chapitre de l'histoire sociale suisse, dont les conséquences se font sentir aujourd'hui encore : les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements forcés, qui ont touché plusieurs centaines de milliers de personnes. Trente-deux d'entre elles parlent de leur vécu et donnent un visage à l'histoire.

**Dossier pédagogique pour 3 à 5 leçons en secondaire II –
Dossier de l'enseignant·e**



Les visages de la mémoire : souvenirs de temps difficiles

Ce dossier est basé sur la plateforme « Les visages de la mémoire » et il contient les notions et documents nécessaires à un travail en classe du 3^e cycle sur 3 à 5 leçons.

1. Introduction	2
2. Lien avec le Plan d'études romand	3
3. La plateforme online « Les visages de la mémoire »	4
4. Comment travailler avec la plateforme online	4
5. Aides	5
6. Documents à copier	8
7. Pour aller plus loin	12

1. Introduction

La problématique des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux (ou placements forcés) est présentée au point 1 du dossier de l'élève.

Le travail de mémoire réalisé jusqu'ici par la société et les milieux politiques a permis de tirer les conclusions suivantes :

- Les mesures de coercition et les placements forcés ont certes été décidés à une autre époque que la nôtre, mais déjà alors, certaines d'entre elles contrevenaient à la législation en vigueur. On peut toutefois supposer qu'il y avait un large consensus à leur sujet au sein de la société, comme le montrent notamment les résultats de certaines votations populaires de l'époque.
- Des contemporains critiquaient déjà ces interventions des pouvoirs publics : c'est le cas de l'écrivain et journaliste suisse alémanique Carl Albert Loosli, qui les dénonce en 1939 dans un ouvrage intitulé « Justice administrative et camps de concentration suisses ». De leur côté, les médias s'étaient eux aussi intéressés à ces pratiques et leurs reportages ont mené à des fermetures d'institutions et à des appels à davantage de contrôles. Jusque dans les années 1970 toutefois, ces dénonciations n'ont pas produit de changements notables.
- Les personnes placées de force ou faisant l'objet d'une mesure de coercition ne retrouvaient pas toute leur liberté une fois qu'elles devenaient majeures ou que leur tutelle était levée : elles risquaient en tout temps de subir une autre mesure si elles ne menaient pas une vie jugée « convenable ». De plus, comme on ne les préparait pas, au sein des institutions, à la vie « normale », une fois sorties elles se retrouvaient démunies pour suivre une formation et gagner leur vie. Sans compter que leur vécu les tourmentait ; il leur fallait le taire et le refouler. Des années plus tard, elles subissaient encore les conséquences de l'exploitation et des mauvais traitements pour leur santé. Beaucoup d'entre elles ont fini par opter pour le suicide.
- Le soutien d'amis, de compagnes ou compagnons ou encore de supérieurs a parfois été déterminant pour reprendre pied. Les membres de la famille et les proches suppor-

taient – et supportent encore – les séquelles de ces expériences souvent traumatisantes, qui touchent d'ailleurs aussi la génération suivante.

- La Suisse a mis plus de temps que ses voisins pour entamer un travail de mémoire sur ces pratiques. Elle a maintenant présenté des excuses et créé des mémoriaux en l'honneur des personnes qui ont subi des mesures de coercition ; ces dernières peuvent en outre demander une « contribution de solidarité » d'un montant de 25 000 francs. D'autres revendications n'ont en revanche pas encore été entendues. La Commission indépendante d'experts sur les internements administratifs (CIE) demande ainsi d'aller plus loin dans la réparation, notamment pour répondre aux besoins actuels de ces personnes. Elle reprend ce faisant des revendications que ces personnes concernées avaient déjà formulées par le passé, telles que la prise en charge des frais de soins médicaux et de thérapies, des remises d'impôt, des rentes à vie, une meilleure réhabilitation sociale ainsi que l'introduction de cette page de l'histoire suisse dans les programmes scolaires. .

Le chapitre 7 présente une bibliographie permettant d'approfondir le sujet.

2. Lien avec le plan d'études

L'enseignement dans le secondaire II est régi par des plans d'études cadres nationaux qui ne précisent pas les sujets à traiter de manière concrète. La problématique des placements forcés et des internements administratifs y trouve sa place de manière implicite, sous des formes différentes, selon qu'il s'agit de la formation professionnelle ou de la formation générale.

2.1 Formation professionnelle

La formation professionnelle (y compris la maturité professionnelle) est de la compétence de la Confédération, comme le prévoit la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr), mais son application revient aux cantons. Si le Plan d'études cadre du 13 décembre 2006 pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale se limite à formuler des idées directrices et des objectifs de formation sans mentionner de sujets concrets à traiter, on peut toutefois situer le sujet des placements forcés et des mesures de coercition à des fins d'assistance dans le domaine Société.

Aspect Éthique : « Les personnes en formation perçoivent les différences de perspectives et de systèmes de valeurs dans une société pluraliste [...]. »

Aspect Identité et socialisation : « Les personnes en formation savent distinguer d'autres réalités culturelles, dans un environnement où l'on doit tenir compte du droit d'autrui à la différence et du respect des droits fondamentaux de chacun. Elles reconnaissent l'existence de ces autres réalités culturelles et les évaluent avec ouverture et tolérance, en fonction de leur propre style de vie. »

2.2 Écoles de maturité

Dans le Plan d'études cadre du 25 octobre 2018 pour les écoles de culture générale, l'éducation à la citoyenneté fait partie de l'enseignement de l'histoire.

Pour les écoles de maturité gymnasiale en revanche, le cadre est régi par l'ordonnance

du 15 février 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM ; RS 413.11) et par la CDIP (règlement du 16 février 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale [RRM]). Dans le Plan d'études cadre du 9 juin 1994 pour les écoles de maturité, il est question d'éducation civique, et cette matière fait elle aussi partie de l'enseignement de l'histoire.

Dans le projet « Évolution de la maturité gymnasiale » (dont la réalisation est prévue pour 2025), éducation à la citoyenneté et éducation au développement durable sont étroitement liées, et constituent toutes deux des matières transversales.

3. 3. La plateforme online « Les visages de la mémoire »

Le site internet les-visages-de-la-memoire.ch recourt à une méthode de recherche appliquée en histoire sociale, la biographie collective (ou prosopographie). Cette méthode est expliquée aux élèves au point 2 de leur dossier. L'enseignant-e qui souhaite mettre l'accent sur l'aspect heuristique peut aussi la présenter en classe. Pour davantage d'informations sur ce sujet : Christophe Charle, La prosopographie ou biographie collective, Bilan et perspectives ([Lien](#)) téléchargement et enregistrement gratuits.

La manière dont l'association « Les visages de la mémoire » se présente :

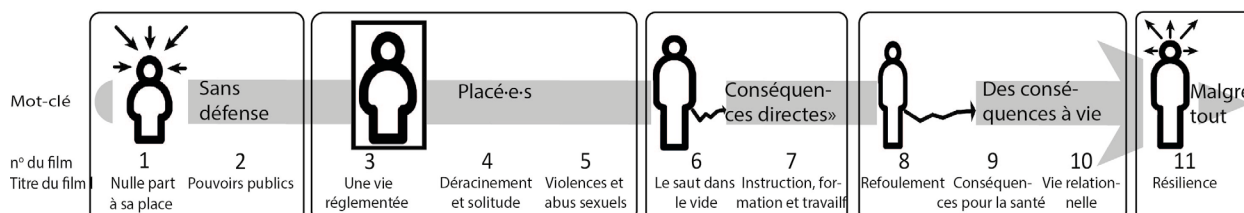
- « Nous tenons à montrer les aspects problématiques des expériences vécues par les personnes qui ont subi des mesures de coercition et leurs proches, mais aussi leur résilience. Nous voulons sensibiliser à ce sujet les utilisateurs et utilisatrices de la plateforme online et du fonds d'archives ainsi que leur permettre d'établir des liens avec leur propre vécu et leur propre vie.
- Les courts-métrages documentaires ont été réalisés de manière à refléter la thématique : les prises de vues très sobres se focalisent sur la personne qui s'exprime. Tournés en noir et blanc, ces courts-métrages mettent les spectateurs et spectatrices directement face à face avec les personnes filmées, sans que rien ne fasse diversion. Trois caméras fixes permettent par ailleurs de capturer des aspects particuliers.
- Les récits des témoins, très riches et variés, ont été classés par thèmes. Chaque thème fait l'objet d'un court-métrage de 15 à 20 minutes qui transmet de manière directe le vécu des personnes, en présentant uniquement des extraits d'entretiens.
- Les courts-métrages servent de porte d'entrée sur onze thèmes, chaque thème constituant un îlot thématique indépendant, il est approfondi par le projet multimédia. Les films suivent un fil rouge biographique qui établit un lien entre les différentes thématiques. »

4. Comment travailler avec la plateforme online

Les élèves découvrent directement dans le dossier qui leur est destiné comment utiliser la plateforme online pour traiter le sujet. L'enseignant-e décide de la répartition des îlots thématiques entre les élèves, pour les faire travailler en individuel ou par deux. Les îlots

thématiques n° 1 et 11 sont plutôt courts, les îlots n° 2, 3, 5 et 9 plutôt longs. S'il n'est pas possible de traiter tous les îlots thématiques, il est conseillé d'en choisir un entre les îlots n° 1 et 2, un ou deux parmi les îlots n° 3 à 5, un des îlots n° 6 et 7 et un des îlots n° 8 à 10 ainsi que l'îlot thématique n° 11.

Ces îlots thématiques peuvent en effet être regroupés de la manière suivante :



L'enseignant·e décide également de la façon dont se fait l'échange des résultats en classe. La mise en commun peut se faire par brèves présentations orales ou par affichage (les élèves présentent leurs résultats à la classe en distribuant des feuilles imprimées ou en mettant des documents électroniques sur la plateforme de la classe). Lors de cet échange, des questions surgiront, qui pourront être abordées en plénum, telles que :

1. Quels groupes de population ont été touchés par les placements forcés et les mesures de coercition à des fins d'assistance ?
2. Qui a participé à ces pratiques ? Pour quelles raisons ? Qui en est responsable ?
3. Pourquoi a-t-on laissé faire pendant si longtemps ?
4. Que pensez-vous des excuses présentées par le Conseil fédéral et de la contribution de solidarité versée aux personnes ayant subi des mesures de coercition qui en font la demande ? Quelle place est accordée dans les programmes d'études à l'enseignement de cette page de l'histoire (enseignement prévu dans la législation) ?
5. Que pensez-vous du projet « Les visages de la mémoire » et des courts-métrages réalisés ?
6. Qu'avez-vous appris en travaillant sur ce sujet ?

Les îlots thématiques n° 5 et 8 contiennent plusieurs récits d'abus sexuels et de violences psychiques, les îlots n° 3 et 9 en contiennent chacun un. Les enseignant·e·s éviteront de faire travailler sur ces îlots thématiques les élèves que ces récits pourraient heurter.

5. Aides

5.1 Îlot thématique n° 1 : Nulle part à sa place

(Lien)

Les personnes qui ont subi des mesures de coercition évoquent toute sorte de souvenirs. Ces derniers remontent fréquemment à la petite enfance et vont de la douleur au sarcasme. Ils tournent souvent autour d'un événement traumatisant qui s'est ancré dans la mé-

moire et fait encore souffrir. Toutes font référence au fait de n'avoir eu de place nulle part, ni au sein de leur famille ni au sein de la société

5.2 Îlot thématique n° 2 : Pouvoirs publics

[\(Lien\)](#)

Toutes les personnes sans exception se souviennent de ne pas avoir eu leur mot à dire au sujet de leur placement. Elles ne savaient souvent même pas qui l'avait ordonné, et encore moins pour quelle raison. Certaines d'entre elles ont tenté de reconstruire les faits quand elles ont pu, bien plus tard, consulter les archives les concernant.

5.3 Îlot thématique n° 3 : Une vie réglementée

[\(Lien\)](#)

Les placements en institution et internements en établissements étaient marqués par une forte hiérarchie, également entre les pensionnaires. La manière dont les pensionnaires étaient traités dépendait du personnel : c'était une question de chance. Comme dans l'îlot thématique no 5, les souvenirs tournent beaucoup autour du fait d'avoir dû travailler très dur.

5.4 Îlot thématique n° 4 : Déracinement et solitude

[\(Lien\)](#)

Bien que les personnes placées ou internées aient été très étroitement surveillées, ou justement à cause de cela, beaucoup d'entre elles se sentaient très seules ; elles n'ont pas eu d'environnement familial dans lequel elles auraient pu s'épanouir. Les souvenirs à ce sujet sont tous empreints de tristesse.

5.5 Îlot thématique n° 5 : Violences et abus sexuels

[\(Lien\)](#)

Les personnes se rappellent surtout, outre le travail quotidien exténuant (îlot thématique no 3), les punitions brutales et sadiques, les abus sexuels et, pour l'une d'entre elles, des essais de médicaments sans son accord.

5.6 Îlot thématique n° 6 : Le saut dans le vide

[\(Lien\)](#)

La levée de la tutelle et la sortie de l'institution peuvent contre toute attente faire peur. Toutes les personnes placées ou internées disent ne pas avoir été préparées à la vie hors institution et ne pas avoir eu de personne vers laquelle se tourner pour résoudre des questions de la vie de tous les jours. Cette problématique, qui reste d'actualité, fait encore débat (« Care leavers »).

5.7 Îlot thématique n° 7 : Instruction, formation et travail

[\(Lien\)](#)

Pendant longtemps, les enfants placés ne pouvaient pas choisir leur métier. De plus, la répartition traditionnelle des rôles entre hommes et femmes était encore très présente. En outre, bien des personnes ont eu de la peine à gagner convenablement leur vie en rai-

son des conséquences des placements sur leur santé. Certaines sont toutefois parvenues à effectuer des parcours professionnels jalonnés de succès.

5.8 Îlot thématique n° 8 : Refoulement

[\(Lien\)](#)

Il faut du courage pour parler d'expériences traumatisantes. Rien d'étonnant donc si, par honte ainsi que par peur d'être à nouveau discriminées, de nombreuses personnes se sont tues durant des décennies. Le fait que la société soit elle aussi longtemps restée muette sur ces pratiques montre que leur crainte était justifiée.

5.9 Îlot thématique n° 9 : Conséquences pour la santé

[\(Lien\)](#)

Les personnes placées ou internées se rappellent non seulement les conséquences et les séquelles à vie dues aux accidents et aux maladies mal soignées, mais aussi les répercussions psychiques qui les font souvent encore souffrir aujourd'hui. De douloureux souvenirs peuvent à tout moment remonter à la surface, aussi vifs qu'autrefois. De nombreuses personnes se sont suicidées afin d'échapper à ces souffrances psychiques et physiques.

5.10 Îlot thématique n° 10 : Vie relationnelle

[\(Lien\)](#)

Des relations de confiance et de qualité constituent un socle pour l'épanouissement de tout individu. Les personnes qui ont fait l'objet de ces mesures de coercition relatent des expériences diverses en la matière : des relations épanouissantes avec des proches, conjoint·e·s ou partenaires compréhensifs, sur lesquels elles peuvent compter, mais aussi des déceptions et le choix de la solitude.

5.11 Îlot thématique n° 11 : Résilience

[\(Lien\)](#)

Les personnes qui ont subi des mesures de coercition se rappellent divers éléments qui les ont aidées – et les aident encore – à avancer dans la vie malgré les durs coups du sort qu'elles ont subis : se réfugier dans leurs rêveries, vouloir coûte que coûte aller de l'avant, penser positif et construire sur son efficacité personnelle ou encore la foi et la spiritualité, une famille aidante, le succès professionnel. Comme dans l'îlot thématique no 7, la résilience joue un rôle important dans la décision d'affronter ses souvenirs.

6. Documents à copier

6.1 Vue d'ensemble des îlots thématiques

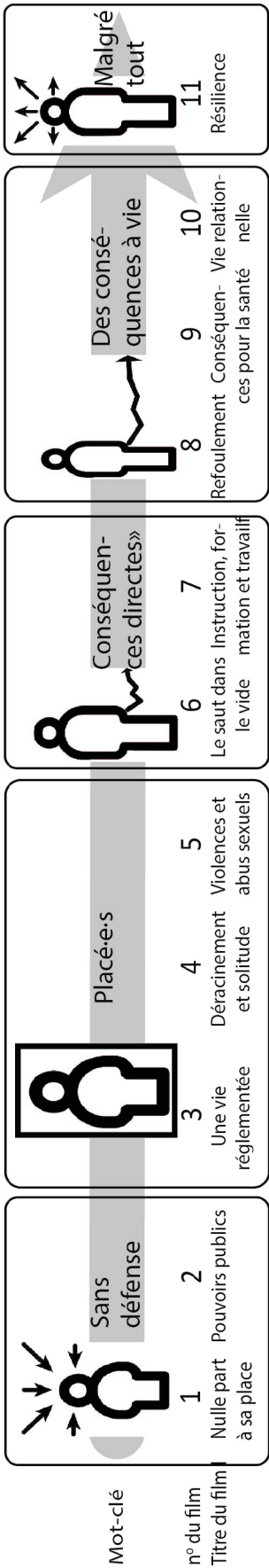
Situation de départ		Placement		
1) Nulle part à sa place	2) Pouvoirs publics	3) Une vie réglementée	4) Déracinement et solitude	5) Violences et abus sexuels
Michael [sans nom de famille]	Robert Blaser	Rita Brunner	Sergio Devecchi	(Bruno Frick)
Nadine Felix	MarieLies Birchler	Peter Bönzli	Yvonne Barth	Afra Flepp
Tanja Meier*	Sabine Weber*	Kurt Bönzli	Mario Delfino	Peter Bönzli
Peter Bönzli	Karin Gurtner	Peter Bönzli	Sergio Devecchi	Robert Blaser
Annemarie Iten-Kälin	Claude Richstein	Kurt Bönzli	Peter Bönzli	Christian Tschannen
Christian Tschannen	Nadine Felix	Anton Aebischer	Kurt Bönzli	Annemarie Iten-Kälin
	Karin Gurtner	MarieLies Birchler	Annemarie Iten-Kälin	Jasmin Schweizer*
	Alois Kappeler	Yvonne Barth	Uschi Waser	Mario Delfino
	Robert Blaser	Karin Gurtner	Mario Delfino	Anton Aebischer
	Sabine Weber*	Claude Richstein	Rita Brunner	
		Peter Bönzli	Mario Delfino	
		(Christina Tomczyk)		
		Beni Freudiger		
		(Bruno Frick)		

Les noms entre parenthèses sont ceux de proches ou de personnes tierces

* Noms substitués par des pseudonymes.

Conséquences à court terme		Conséquences à long terme			Résilience
6) Le saut dans le vide	7) Instruction, formation et travail	8) Refoulement	9) Conséquences pour la santé	10) Vie relationnelle	11) Résilience
Rita Brunner	Andreas Jost	Gabriela Pereira	Peter Bönzli	Afra Flepp	Karin Gurtner
Mario Delfino	Rita Brunner	Sergio Devecchi	Christian Tschannen	Claude Richstein	Sergio Devecchi
Sergio Devecchi	Uschi Waser	Uschi Waser	(Rita Brunner)	Mario Delfino	Uschi Waser
Robert Blaser	Anton Aebischer	Michael [sans nom de famille]	Gabriela Pereira	(Katharina Delfino)	
	Michael [sans nom de famille]				
Alois Kappeler	Annemarie Iten-Kälin	(Christina Tomczyk)	Christian Tschannen	Mario Delfino	(Christina Tomczyk)
(Eva Kappeler)					
Peter Bönzli	(Katharina Del-				
	Jasmin Schweizer*	(Katharina Delfino)			
	Afra Flepp				
Nadine Felix	Robert Blaser	(Michele Delfino)	Gabriela Pereira	(Michele Delfino)	Uschi Waser
Michael [sans nom de famille]	Sergio Devecchi	(Katharina Delfino)			
	Tanja Meier*	(Brigitta Bühler)	Claude Richstein		
(Bruno Frick)		(Brigitta Bühler)	Julia Meier*	Gabriela Pereira	Karin Gurtner
		(Heidi Lienberger)	MarieLies Birchler	(Heidi Lienberger)	Yvonne Barth
		MarieLies Birchler		Sabine Weber*	
		Gabriela Pereira		Kurt Bönzli	
		Sergio Devecchi		Beni Freudiger	
				(Eva Kappeler)	
				Alois Kappeler	
				(Eva Kappeler)	
				Nadine Felix	
				Karin Gurtner	
				Yvonne Barth	

6.2 Vue d'ensemble des îlots thématiques



6.3 Répartition

Îlot thématique	Élève	Év. Autres élèves
1) Nulle part à sa place		
2) Pouvoirs publics		
3) Une vie réglementée		
4) Déracinement et solitude		
5) Violences et abus sexuels		
6) Le saut dans le vide		
7) Instruction, formation et travail		
8) Refoulement		
9) Conséquences pour la santé		
10) Vie relationnelle		
11) Résilience		

7. Pour aller plus loin

7.1 Ouvrages scientifiques :

- Synthèse : Ingérences dans les parcours de vie. Résultats et impulsions du Programme national de recherche « Assistance et coercition » (PNR 76) ([Lien](#))
- Volume 1 : Christoph Häfeli/Martin Lengwiler/Margot Vogel Campanello (Éd.) : Entre protection et coercition – Normes et pratiques au fil du temps. Bâle 2024, Édition Schwabe ([Lien](#))
- Volume 2 : Vincent Barras/Alexandra Jungo/Fritz Sager (Éd.) : Responsabilités brouillées – Structures, intervenant·es et mises à l'épreuve. Bâle 2024, Édition Schwabe ([Lien](#))
- Volume 3 : René Knüsel/Alexander Grob/Veronique Mottier (Éd.) : Placements et destinée - Décisions des autorités et conséquences sur les parcours de vie. Bâle 2024, Édition Schwabe ([Lien](#))
- Seglias Loretta, Heiniger Kevin, Bignasca Vanessa, Häsler Kristmann Mirjam, Heiniger Alix, Morat Deborah, Dissler Noemi : Alltag unter Zwang – Zwischen Anstaltsinternierung und Entlassung / Un quotidien sous contrainte – De l'internement à la libération / Vivere sotto costrizione – Dall'internamento in istituto alla liberazione. Chronos Verlag, Zürich 2019, Éditions Alphil. Neuchâtel 2019, Edizioni Casagrande, Bellinzona 2019 (publication de la Commission indépendante d'experts Internements administratifs, volume 8)
- Commission indépendante d'experts Internements administratifs (Éd.) : La mécanique de l'arbitraire – Internements administratifs en Suisse 1930–1981. Rapport final. Chronos Verlag, Zurich 2019, Éditions Alphil. Neuchâtel 2019, Edizioni Casagrande, Bellinzona 2019 (Publication 10 B Commission indépendante d'experts Internements administratifs)
- Droux Joëlle, Praz Anne-Françoise : Placés, déplacés, protégés ? L'histoire du placement d'enfants en Suisse, XIX^e – XX^e siècles, Éditions Livréo-Alphil, Neuchâtel, 2021
- Leuenberger Marco, Seglias Loretta : Enfants placés, enfances perdues, Éditions d'En bas, 2009, Lausanne

7.2 Autobiographies et témoignages :

- Buchard-Molteni Louissette : Le tour de Suisse en cage, Éditions d'En bas, Lausanne, 2015 (1^{re} éd. Cabédita, 1995, [en ligne](#))
- Buri Rosemarie : Grosse et bête. L'histoire de ma vie, Éditions Zoé, 2002, Genève (traduit de l'allemand)
- Burrin-Tercier Marie-Thérèse : En attendant ma bonne étoile, Publi-Libris, Bex, 2009
- Claude Jean-Louis : Le petit névrosé, Atelier vivant, Lausanne, 2003
- Schenker Nelly : Une longue, longue attente. Mes souvenirs, Éditions Quart-Monde, Fribourg, 2018 (traduit de l'allemand)

7.3 Films :

- [Paroles d'experts](#). Internements administratifs et chemins vers la réhabilitation. Un film de la Commission indépendante d'experts (CIE) Internements administratifs, 2019

7.4 Matériel didactique :

- Haute École Pédagogique Berne : Dossier d'introduction : Exclu, Écarté, Enfermé; Dossier 2 : L'injustice dans la justice ; Dossier 3 : Enfermé ! Normalisé! ; Dossier 4 : Violence ([Link](#))